

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2014

Le onze février deux mil quatorze à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Chantal BIVILLE, Maire.

Etaient présents : Philippe EDIN Philippe VINCENT Michel LEBLANC Sylvie STIENNE Gérard DANET Claudine LASLIER Jean-Pierre FLAGUAIS

Etaient absents : Mmes Karine MANRY Claudie TESSON

Excusés : Isabelle TABOURET (pouvoir à Philippe EDIN) Fabrice LAGNEL (pouvoir à Mme BIVILLE) Emmanuel DUFLO (pouvoir à Philippe VINCENT) Stéphane GONDARD (pouvoir à M DANET)

Secrétaire de séance : Philippe VINCENT

PROJET ECLAIRAGE PUBLIC 2014

Madame le Maire présente le projet de travaux pour 2014, préparé par le SDE76, à savoir :

- **AVENUE DU REEL ET CRECIEUSEMARE**
Dossier n° 3508 version 1.1 pour un montant total de 20 644. 08 € dont part du SDE = 12 598. 83 € et part communale = **8 045.25 €**.
- **MISE AUX NORMES ARMOIRE N - ALLEE DES FLEURS**
Dossier n° 3376 version 1.1 pour montant total 2 916. 00 € part SDE 1 680.00 € et part communale = **1 236.00 €**
- **PARKING SALLE DES SPORTS**
Dossier n°3509 version 1.1 pour un montant total de 9608. 28 €, part SDE 4804.14 € part communale **4804.14 €**
- **RUE GOBELAINE**
Dossier n° 3377 version 1.1 pour un montant total de 2 880.00 € part SDE 1 440.00 € part communale **1 440.00 €**
- **RUE DE CAUX**
Dossier n° 3178 version 1.1 pour un montant total de 7 738.12 € part SDE 3 882.00 € part communale **3 856.12 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'inscrire ces cinq programmes au budget primitif 2014, pour un total de **19 381 .51 €**
- demande au SDE76 de programmer ces travaux
- autorise Madame Le Maire à signer tout acte afférent à ces projets.

AUDIT POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Le contrat de maintenance pour les installations thermiques étant à mi échéance, Madame le Maire suggère de faire réaliser un audit qui prendra en compte le détail des prestations suivantes :

- L'examen des décomptes d'intéressement produits par l'exploitant pour déterminer l'évolution des dépenses de combustibles, depuis l'origine du contrat
- L'examen des travaux de renouvellement de chauffage réalisés depuis le départ du contrat par l'exploitant et sa comparaison par rapport aux engagements fixés dans celui-ci.
- La visite des différents sites pour reconnaître l'état d'entretien des installations thermiques
- La vérification que les engagements du contrat dans leur ensemble sont bien respectés par l'exploitant
- La formulation de toute proposition destinée à améliorer la qualité du service, à résorber des actions de l'exploitant qui seraient insuffisantes
- L'édition d'un rapport de synthèse sur des actions et dépenses réalisées au titre du contrat par l'exploitant

Le montant de cette mission s'élève à 4 560 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord.

PROGRAMATION VOIRIE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LA COMMUNE

Madame le Maire présente les travaux prévus pour 2014, à savoir :

- Gravillonnage rue des Peupliers,
- Renforcement de la rue de la Chapelle,
- Renforcement de la rue du Mesnil Halot,
- Renforcement de l'impasse de la salle des Sports

PROJET DE TROTTOIRS ET ABATTAGE DES ARBRES - IMPASSE DE LA SALLE DES SPORTS

Le projet pour la construction du trottoir dont l'emplacement est prévu sur le côté opposé à la maison Lecoq, est présenté au conseil municipal, Madame le Maire rappelle que l'aménagement du parking n'est pas compris dans ces travaux. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU - DEMARCHE ZERO PHYTO

Monsieur EDIN expose qu'il a rencontré l'association FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) en vue de mettre en place la démarche zéro phyto sur la commune, et présente la charte d'entretien des espaces publics de premier niveau, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les termes du niveau 1 de cette charte, financé par l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %, et autorise Madame le Maire à signer cette charte.

VENTE D'HERBE

La vente d'herbe est reconduite comme chaque année pour une surface d'environ 5 ha 50. Les personnes intéressées devront faire une proposition écrite sous pli cacheté jusqu'au 7 mars dernier délai. Le conseil municipal autorise Madame le Maire et la commission d'appel d'offres à attribuer au plus offrant.

BOIS A VENDRE

Les arbres de la rue des Soupirs ont été abattus, et Madame le Maire suggère de mettre le bois en vente. Les personnes intéressées devront faire une proposition écrite sous pli cacheté.